

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 17 août 2022

Le Conseil municipal prend acte de la modification de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR) adoptée par le Grand Conseil valaisan le 19 novembre 2021 et veille à ces nouvelles dispositions.

Le Conseil municipal valide le volet « arrêt de bus Saint-Germain Centre » de l'offre du groupement piloté par apaar_paysage et architecture ainsi que le principe d'aménager un arrêt de bus provisoire car l'aménagement approuvé par le Conseil d'Etat ne sera pas terminé pour le changement d'horaire de décembre prochain.

Le Conseil municipal autorise la Société des Costumes et du Patois, sous son entière responsabilité, à organiser selon le programme annoncé sa manifestation "la Fête des Vendanges", le samedi 8 octobre 2022.

Le Conseil municipal délivre les autorisations nécessaires, identiques à celles de la précédente édition, pour le déroulement de la 4^{ème} édition du Trail des Châteaux, fixée au 10 décembre 2022.

Le Conseil communal adjuge en gré à gré exceptionnel à la maison Aquametro, la fourniture de 200 compteurs et pièces de raccordements.